

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 6 septembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2022-125

**MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF
D'APPRENTISSAGE
POUR LA FORMATION AU
BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT,
ACTIVITÉ AQUATIQUE ET DE LA
NATATION (BPJEPS – AAN)**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 29 août 2022.

- la liste des délibérations a été affichée le 7 septembre 2022.

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi 6 septembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Franck Jacques Antoine par M. Olivier Hoarau Maire, M. Henry Hippolyte par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Jean-Claude Adois à 17h12 (affaire n° 2022-123), M. Zakaria Ali à 17h14 (affaire n° 2022-123), Mme Claudette Clain Maillot à 17h24 (affaire n° 2022-125).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar

LE MAIRE


Olivier HOARAU

Affaire n°2022-125

**MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF D'APPRENTISSAGE
POUR LA FORMATION AU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT, ACTIVITE AQUATIQUE ET DE LA
NATATION (BPJEPS – AAN)**

Arrivée de Mme Claudette Maillot à 17 h 24.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission « Politique Culturelle Sportive – Petite Enfance » réunie le 24 août 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 6 septembre 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le dispositif d'apprentissage pour dix jeunes, au « Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Activité Aquatique et de la Natation » (BPJEPS – AAN) ;

Article 2 : d'approuver la répartition des postes d'apprentis dans chacune des structures employeuses citées dans le rapport ;

Article 3 : d'approuver la participation de la Ville à ce projet par la création de deux postes d'apprentis ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF D'APPRENTISSAGE
POUR LA FORMATION AU « BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT – ACTIVITE AQUATIQUE ET DE LA
NATATION » (BPJEPS – AAN)**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet de formation au « Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Activité Aquatique et de la Natation » (BPJEPS – AAN) pour dix jeunes, ayant au préalable, déjà obtenu le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSAA).

Le sport est un facteur de cohésion fraternelle, vecteur de continuité éducative et facteur d'intégration sociale. Aussi, la municipalité souhaite contribuer sur son territoire au développement de filières sportives d'excellence, notamment en accompagnant des jeunes espoirs vers le haut niveau et en participant à l'amélioration des conditions d'employabilité des sportifs.

En ce sens, la Ville souhaite prendre part à un programme de formation, dans le cadre de l'apprentissage, en partenariat avec l'association Ouest Training Réunion (OTR), la Jeanne Ouest Natation, ASEC Natation Saint-Paul, le Club des Nageurs de la Possession (CNPO) et de la Fédération Nationale des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FNMNS).

La répartition des 10 apprentis dans chacune des structures employeuses est la suivante :

- Ville de Le Port : 2
- Jeanne Ouest Natation : 4
- OTR : 2
- ASEC Natation : 1
- CNPO : 1

Il s'agit d'un parcours diplômant qui permettra à dix jeunes, titulaires d'un BNSAA, d'obtenir le BPJEPS-AAN. Cette spécificité contribuera à augmenter leur employabilité au regard des besoins territoriaux (collectivités et structures privées) sur un cadre d'emplois portant sur la surveillance mais également sur l'apprentissage de la natation.

La formation se déroulera sur 12 mois et débutera en novembre 2022. Elle comprend 600 heures réparties de la manière suivante :

- 15 heures hebdomadaires (lundi & jeudi) de cours théoriques et d'activités pratiques pour valider les compétences ;
- 20 heures hebdomadaires (mardi, mercredi & vendredi) de mise à disposition auprès de la collectivité, sous l'autorité du responsable de bassin et du tuteur.

Les apprentis interviendront sur les activités mises en place par la collectivité (« Plan Aisance Aquatique » et « J'apprends à nager ») et pourront participer à l'encadrement des activités municipales (aqua gym, aqua fitness, aqua seniors ...).

La collectivité mettra à disposition de l'OTR une ligne d'eau à la piscine Jean Lou Javoy et une salle de réunion, de manière ponctuelle pour faciliter les formations.

L'organisation de cette formation répond aux conditions générales de financement et de formation prévues pour l'apprentissage au sein des collectivités territoriales. Au vu des diplômes préparés et des tensions sur ce métier très particulier, le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) a émis un avis favorable préalable pour le financement de ce dispositif d'apprentissage.

Le conseil municipal est appelé à :

- approuver le dispositif d'apprentissage pour dix (10) jeunes, au « Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Activité Aquatique et de la Natation » (BPJEPS – AAN) ;
- approuver la répartition susvisée des postes d'apprentis ;
- approuver la participation de la Ville à ce projet par la création de deux postes d'apprentis ;
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.